Case FRC 1285

AVIS
AUX CITOYENS,

Pour la Nomination des Electeurs, dans les différentes aſſemblées partielles de la Ville de Paris.

LES ASSEMBLÉES *d'arrondiſſement* n'ont qu'un ſeul objet, celui de nommer des *Repréſentans* ou *Electeurs*. Mais dans la capitale où la population eſt immenſe, où les Citoyens de différentes profeſſions ne connoiſſent point les domiciliés de la rue, & ſouvent même pas de la maiſon où ils demeurent, comment pourront-ils ſur le champ donner leurs ſuffrages pour élire des repréſentans? c'eſt ſans doute un grand embarras.

On croit cependant qu'il eſt un moyen de fixer le choix avec moins d'incertitude. Il conſiſte en ceci:

Qu'il ſoit libre à tout particulier d'envoyer chez M. le Préſident de l'*aſſemblée d'arrondiſſement*, les noms & qualités des citoyens du quartier, qu'il croira pouvoir être mis ſur les rangs comme Electeurs. M. le Préſident ſeroit prié de faire former une liſte de tous ces noms, & d'en ordonner la lecture avant de paſſer à l'élection des repréſentans.

733

De cette manière, ſans gêner en rien la liberté des ſuffrages, on aura du moins indiqué des perſonnes auxquelles on pourroit avec raiſon ſonger pour faire un choix; car l'appel des aſſiſtans, en les nommant tous, n'en déſigne aucun, & encòre moins des abſens qui pourroient être dignes de la confiance de l'aſſemblé de leur quartier.